

Séance du 20 décembre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 décembre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mme Boé, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Etchegaray à Mme Lauqué, Mme Durruty à M. le Maire, Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé, Mme Chabaud-Nadin à M. Pommiez, Mme Darmendrail à M. Lacassagne, Mme Castel à Mme Doucet-Joyé, Mme Touraton à Mme Boé, Mme Capdevielle à M. Etcheto, Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Dumas présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE - Petite enfance - Construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant pour la crèche Luma Baiona, demandes de subventions et autorisation du dépôt de la demande de permis de construire.

En janvier 2008, la ville de Bayonne a soutenu l'ouverture de la crèche Luma Baiona, qui propose un accueil des très jeunes enfants en milieu bascophone, contribuant ainsi à la diversification de l'offre de garde aux familles. En plus d'une subvention annuelle de fonctionnement, la ville met à disposition de l'association gérant la crèche, des locaux municipaux situés sur le quartier Balichon, qu'elle utilise en temps partagé avec l'accueil de loisirs de la Maison de la vie citoyenne Centre-ville, tel qu'acté par la délibération du conseil municipal du 20 décembre 2007.

Cet engagement a fait l'objet d'une convention spécifique avec la Caisse d'allocations familiales (CAF), signée en mars 2010 et renouvelée en octobre 2012.

Devant le succès de cette structure, il est opportun d'envisager un projet visant à porter la capacité d'accueil de cet établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Luma Baiona, de douze à seize enfants.

La solution proposée est la construction d'une nouvelle structure bâtie, qui restera au cœur du quartier Balichon. De récentes réunions techniques entre la ville, l'association gestionnaire, la CAF et le Service de protection maternelle et infantile du Conseil général ont permis de valider un programme des besoins en surfaces (estimés à 200 m²) et en fonctionnalités attendues.

Le budget prévisionnel correspondant est estimé à 585 000 € HT.

La CAF participerait au financement de l'investissement, participation qui, selon ses règles actuelles d'attribution (qui sont susceptibles d'être révisées avec la future convention avec le ministère, en 2013), s'établirait à 9 200 € par place, soit 138 K€.

Un apport financier de l'association gestionnaire est également attendu.

Il est demandé au conseil municipal :

- de décider la construction d'un établissement d'accueil du jeune enfant, sur le quartier Balichon, qui sera géré par l'association Luma Baiona,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auprès des partenaires institutionnels, à convenir d'une participation de l'association gestionnaire et à signer toutes les conventions correspondantes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer, au nom de la ville, la demande de permis de construire afférente.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.